



ARRETE N° 2025 - 726
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Place Saint Léonard n° 22

Du Vendredi 1^{er} Janvier 2026
Au Samedi 28 Février 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Monsieur LANGIN, pour le compte des sociétés AMBELIA et KLC, afin, dans le cadre de travaux de rénovation (DP 014 333 25 000600 du 12 Mai 2025), de réservé une place de stationnement, Place Saint Léonard, devant le n° 22, Du Vendredi 1^{er} Janvier 2026, au Samedi 28 Février 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les Entreprises intervenantes sont autorisées, dans le cadre de travaux, à réservé une place de stationnement, Place SAINT LEONARD, devant le n° 22, Du VENDREDI 1^{ER} JANVIER 2026 au SAMEDI 28 FEVRIER 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Place SAINT LEONARD, devant le n° 22, sur 1 place de stationnement, et réservé aux Entreprises intervenantes, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

- * Du 1^{er} Janvier 2026 au 15 Janvier 2026 : Gratuit
- * Du 16 Janvier 2026 au 28 Février 2026 : 176 € TTC (4 Euros X 44 jours d'occupation X 1 place de stationnement).

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 18 Décembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

